



DEPARTEMENT DE L'ISERE
SERVITUDES
D'UTILITE PUBLIQUE

38242 MONESTIER DE CLERMONT

Direction Départementale des Territoires
Service Aménagement Sud-Est (SASE/MDD)
17, bd Joseph Vallier - BP 45 - 38040 - Grenoble cedex 9
tel: 04.56.59.46.49

Légende

- Limite communale (N_COMMUNE_DGI_38242_038)
- Bâti (N_BATI_DGI_38242_038)
- Parcellaire (N_PARCELLE_DGI_38242_038)

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

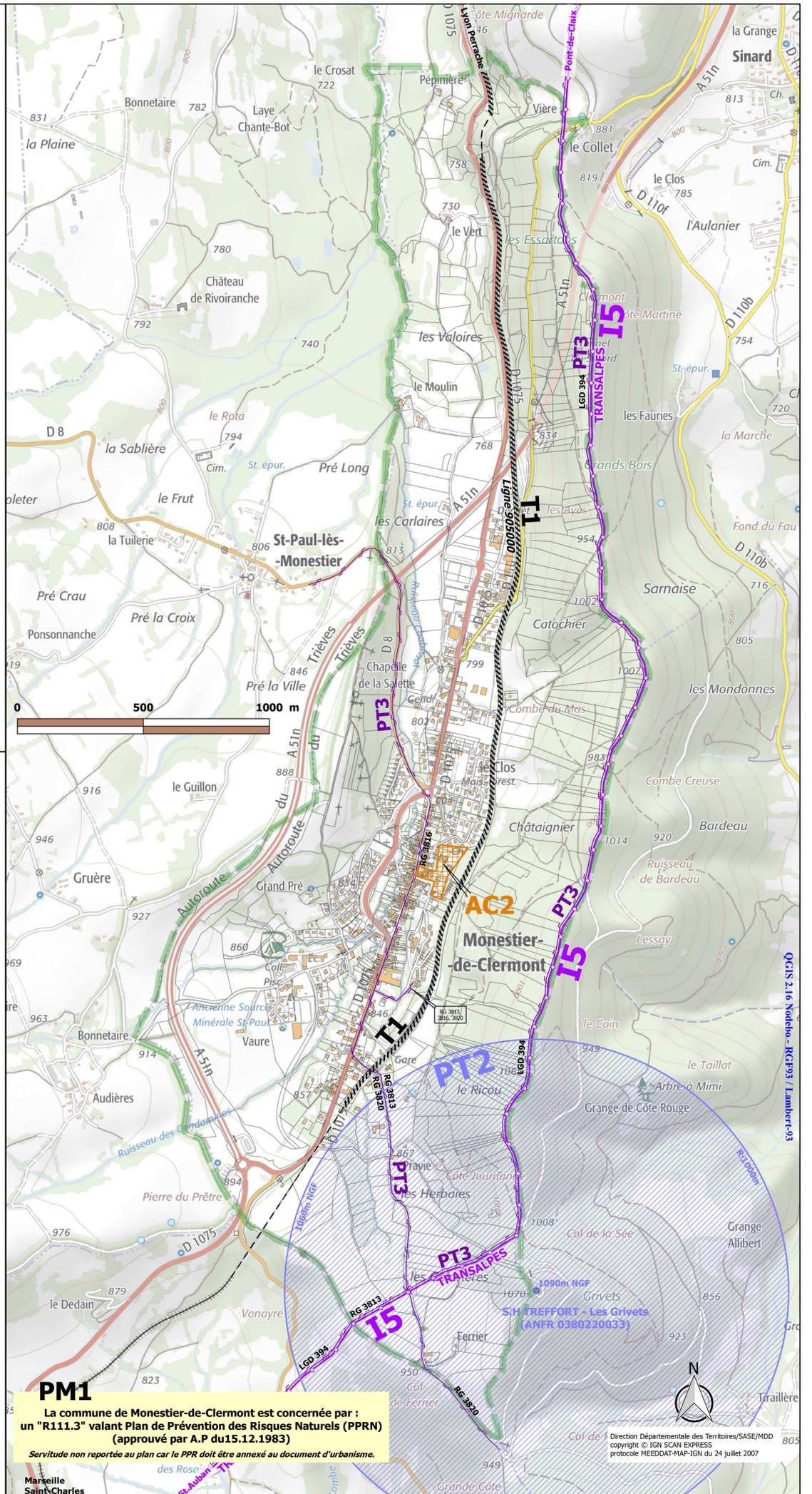
- AC2 Site Inscrit ou Classé
- I5 Canalisation de transport de matière dangereuse
- PT2 Centre de réception
- PT2 Protection des centres de réception contre les obstacles
- T1 Emprise ferroviaire
- PT3 réseau téléphonique

ECHELLE : 1/10.000 /A1
MODIFIE LE : 28.08.2018

NB: Ce document est un plan de référence directement utilisable dans la plupart des cas. Pour plus de précisions, consulter le service gestionnaire de la servitude ainsi que les actes institutifs de la servitude.

MODIFICATIONS

date	code	nature
24.07.00		Mise à jour pour la révision n°1 du P.O.S
28.08.18	PM1	Mise à jour pour la révision du POS en PLU. Commune concernée par un arrêté "R111-3" en date du 15.12.1983, avec règlement, valant Plan de Prévention des Risques naturels (PPRN). Servitude non reportée au plan car le PPR doit être annexé au document d'urbanisme.
	PT2	Suppression des servitudes sans acte d'institution. Suppression des périmètres de bois et forêts soumis au régime forestier. La servitude A1 a été abrogée par la Loi d'Orientation Forestière de 2001.



PM1
La commune de Monestier-de-Clermont est concernée par :
un "R111.3" valant Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN)
(approuvé par A.P du 15.12.1983)
Servitude non reportée au plan car le PPR doit être annexé au document d'urbanisme.

Direction Départementale des Territoires/SASE/MDD
copyright © IGN SCAN EXPRESS
protocole MEEDDAT-MAP-IGN du 24 juillet 2007